ID: 074-217401900-20250522-DEL2025_42-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE **DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE**

EXTRAIT DU REGISTRE Des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Membres Afférents En Qui ont pris Au exercice part à la Conseil délibération Municipal 15 12 11

Commune de MORILLON

Séance du Jeudi 22 mai 2025

E	Date de la convocation
	15.05.2025
	Date d'affichage
	16.05.2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 mai à 20 heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

Présents: M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLERENTIN Raphaël, Mme BOSSE Stéphanie, M. VUILLE Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, M. GIRAT Martin, Mme DUNOYER Marie, M. CONVERSY Éric, M. BOUVET Jérémie, Mme PEREIRA Jocelyne.

Excusés:

Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, excusée, M. SÉRAPHIN Gilles qui donne pouvoir à M. CLERENTIN Raphaël.

A été nommé secrétaire de séance : M. VUILLE Bertrand

Délibération n° 2025.042

Objet de la délibération

AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT POUR LE PROJET DE RÉHABILITATION DES ESPACES PUBLICS DE LA STATION DE MORILLON 1100 - LES ESSERTS

Considérant les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui disposent que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP);

Considérant que cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter au budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice;

Considérant que celles-ci visent à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, favorisent la gestion pluriannuelle des investissements et permettent d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme ;

Considérant que les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements, demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation et qu'elles peuvent être révisées; les crédits de paiement constituant la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes ;

Envoyé en préfecture le 03/06/2025

Reçu en préfecture le 03/06/2025

Publié le

ID: 074-217401900-20250522-DEL2025_42-DE

Considérant que chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des Crédits de Paiement et que la somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme ;

Considérant que les opérations pouvant faire l'objet d'une procédure d'AP/CP correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune ou à des subventions versées à des tiers. Le suivi des AP/CP se fait par opération budgétaire au sens de l'instruction budgétaire M57;

Considérant que l'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement, celles-ci demeurant valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation;

Considérant que, conscients de la nécessité de consolider l'attractivité touristique de la station de Morillon 1100 – Les Esserts, élément central de l'économie touristique morillonnaise et du Grand Massif qui est aujourd'hui confronté aux effets coordonnés du changement climatique et du vieillissement de ses installations, les élus de Morillon ont décidé d'agir concrètement pour moderniser la station ;

Considérant qu'après avoir effectué les démarches nécessaires à la maitrise foncière des espaces et cheminements publics non transférés dans le domaine communal au moment de la clôture de la ZAC ayant permis l'aménagement de la station, le Conseil municipal de Morillon a approuvé un ambitieux projet de réhabilitation de ces espaces publics ;

Considérant que le projet, élaboré par l'équipe de maitrise d'œuvre sélectionnée en juillet 2024, a été approuvé par le Conseil municipal le 12 décembre 2024. Celui-ci se décline en un programme de travaux visant à adapter la station de Morillon 1100 – Les Esserts au changement climatique afin d'accroitre son attractivité en toute saison ;

Considérant qu'afin de réaliser ces travaux, le Conseil municipal, conjointement à la validation du projet, a lancé une procédure de consultation au terme de laquelle les élus ont désigné les entreprises chargées de réaliser les quatre lots composant le marché ; à l'issue de l'appel d'offres, les lots ont été attribués pour un coût total des travaux estimés à 1 226 004,50 € HT, soit 1 467 974,82 TTC ;

Considérant, ainsi, que le coût total de l'opération incluant les études, les frais de maitrise d'œuvre et le coût des travaux s'élève à 1 312 134 € HT, soit 1 573 780 € TTC ;

Considérant qu'étant donné que le programme de travaux prévoit un échelonnement de ceux-ci sur les années 2025 et 2026, plusieurs travaux de finition et de plantation des végétaux devant être réalisés l'année suivante au lancement du projet, il est proposé d'étaler les prévisions budgétaires nécessaires au financement du projet sur les deux exercices budgétaires successifs ;

Considérant qu'il est, dès lors, proposé au Conseil Municipal d'approuver la création d'une AP/CP pour le projet de réhabilitation des espaces publics internes de la station de Morillon 1100 - Les Esserts telle que présentée cidessous :

Envoyé	en	préfecture	le	03/06/202

Reçu en préfecture le 03/06/2025 522

900-20250522-DEL2025_42-DE

			Crédits de paiement	iement	
Réhabilitation des espaces publics de la station des Autorisation Esserts	Autorisation de programme TTC	Restes à réaliser 2024 sur BP 2025	2025	2026	Total
Etudes diverses (topo, diagnostiques)					0.00
Etudes maîtrise d'œuvre	101 410.00	73 660.00	0.00	27 750.00	101 410.00
CSPS	4 350.00	0.00	4 350.00	0.00	4 350.00
LOT 1 - Terrassement, réseaux, bordures, revêtements	1 181 950.00	0.00	1 048 230.00	133 720.00	1 181 950.00
LOT 2 - Eclairage	158 110.00	0.00	74 110.00	84 000.00	158 110.00
LOT 3 - Fourniture de végétaux	35 550.00	0.00	35 550.00	0.00	35 550.00
LOT 4 - Espaces verts, plantations, mobiliers	92 410.00	0.00	61 760.00	30 650.00	92 410.00
Total dépenses	1 573 780.00	73 660.00	1 224 000.00	276 120.00	1 573 780.00
Financement prévisionnel	Autorisation de programme TTC	Restes à réaliser 2024 sur BP 2025	2025	2026	Total
Subventions DETR 2025	220 000.00	0.00	220 000.00	0.00	220 000.00
Subvention CDAS 2025	100 000.00	0.00	100 000.00	0.00	100 000.00
Autofinancement	1 253 780.00	73 660.00	904 000.00	276 120.00	_{Pu}
Total recettes	1 573 780.00	73 660.00	1 224 000.00	276 120.00	eçu en préfectu ublié le : 074-2174019

Envoyé en préfecture le 03/06/2025

Reçu en préfecture le 03/06/2025

Publié le

ID: 074-217401900-20250522-DEL2025_42-DE

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57;

Vu le débat d'orientation budgétaire de la commune de Morillon pour l'année 2025 ;

Vu le budget primitif 2025 du budget principal de la commune de Morillon, approuvé par la délibération n°2025.18 du Conseil municipal de Morillon du 6 mars 2025 ;

Vu les délibérations n° 2024.14 du 8 février et n° 2024.35 du 21 mars 2024 par lesquelles le Conseil municipal de Morillon a lancé le projet de réhabilitation des espaces publics internes de la station de Morillon 1100 – Le Esserts afin de prendre en compte les nouveaux enjeux de la station et préparer son adaptation au changement climatique ainsi qu'à la diversification ;

Vu la délibération n°2024.82 du 5 septembre 2024 par laquelle le Conseil municipal a décidé de demander une subvention auprès de l'État pour le projet de réaménagement des espaces publics sur la station des Esserts à Morillon 1100, et ainsi les dossiers déposés dans le cadre de la DETR 2025 et du Fonds vert ;

Vu la délibération n° 2024.115 en date du 12 décembre 2024 par laquelle le Conseil municipal de Morillon a approuvé le projet de réhabilitation des espaces publics internes de la station de Morillon 1100 – Les Esserts ;

Vu la délibération n°2025.20 du 6 mars 2025 par laquelle le Conseil municipal de Morillon a décidé de demander une subvention au titre du CDAS 2025 pour le projet de réaménagement des espaces publics sur la station de Morillon 1100 – Les Esserts ;

Vu la délibération n° 2025.35 en date du 10 avril 2025 par laquelle le Conseil municipal de Morillon a attribué les marchés publics de travaux pour la réhabilitation des espaces publics internes de la station de Morillon 1100 – Les Esserts pour un montant Travaux HT TTC;

Vu le règlement budgétaire et financier de la Commune de Morillon acté par la délibération n° 2025.41 en date du 22 mai 2025 ;

Considérant la programmation des travaux échelonnée sur les années 2025 et 2026 ;

Vu l'avis de la commission « Administration générale, finances, affaires juridiques, ressources humaines et communication » du 16 mai 2025 ;

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** la création d'une autorisation de programme pour le projet de réhabilitation des espaces publics internes de la station de Morillon 1100 Les Esserts telle que présentée ci-dessus ;
- DÉCIDE de répartir les crédits de paiement de cette autorisation de paiement de la manière indiquée dans le tableau présenté ci-avant;
- CONFIRME les crédits pour le financement de cette opération inscrits au titre du budget primitif 2025 du budget principal de la commune de Morillon;

Envoyé en préfecture le 03/06/2025

Reçu en préfecture le 03/06/2025

Publié le

ID: 074-217401900-20250522-DEL2025_42-DE

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les dépenses de l'opération précitée, à hauteur de l'autorisation de programme présentée ci-dessus et à mandater les dépenses afférentes celle-ci.

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Cincillation of the Straight o